

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 5 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 213 Subvention à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2eme commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « L'atelier de Maurice Arnoult » (2011-DDEEES-213, Tiers n° X06894, Dossier 2011-04765, n° SIMPA : 37001), domiciliée, 8, rue des Gardes à Paris 18^e au titre de contribution de la Ville de Paris à la réalisation de son programme d'activités en 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011.